

EN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à Paris, chez M. Lefebvre et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 43, et chez M. DEVAUX, rue J.-J.-Rousseau, 5.
(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles de toutes les villes avant les journaux de Paris.
Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé à son Directeur-Gérant, etc.

Prix de l'Abonnement :
Trois mois. Six mois. Un an
Lyon, 8 fr. 50 c. 16 fr. 30 fr.
Départements, 12 22 40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire

Les procès de presse recommencent.—Les deux camps.—Renvoi des élections départementales.—Toujours la calomnie.—Qu'est-ce que le socialisme.—Comité de l'intérieur.—Bureaux de l'Assemblée nationale.—Convocations électorales.—Nouvelles d'Italie.—Correspondance particulière du *Peuple Souverain*.—Assemblée nationale, séances des 23 et 24 août.—Chronique locale.—Départements.—Réorganisation théâtrale, deuxième article.—Allemagne.—Angleterre.—Nouvelles diverses.—Feuilleton; la fille de Cromwell.

Lyon, le 26 août 1848.

Les procès de presse recommencent.

Le *Peuple souverain* a été saisi ce matin dans nos bureaux, en vertu d'un mandat décerné par le juge d'instruction Mercier. On prétend que dans notre dernier numéro nous avons excité à la haine du gouvernement. Nous avons relu attentivement notre article d'hier, et nous n'y trouvons absolument rien qui puisse donner matière à un procès sérieux. Il est vrai que les gens de loi sont plus adroits que nous en fait d'interprétations; ils ont étudié et sont payés pour cela. Nous comparaitrons devant nos juges naturels, les membres du jury, nos concitoyens, qui nous comprennent et ne donneront à nos paroles que le sens que nous y avons attaché et non celui que, dans leur zèle pour la République, les gens du métier ont cru y trouver.

Il serait curieux que le seul journal qui soutient franchement la République fut le seul soumis aux rigueurs du parquet! Nous ne sommes pas dénonciateurs, mais nous déclarons qu'à dater de ce jour nous allons rechercher, dans les feuilles royalistes de la localité, les divers articles qui, depuis plus de quatre mois, auraient dû ouvrir l'œil de la justice. Car il en est qui sont positivement subversifs du gouvernement républicain.

Il avait bien raison, celui qui disait : « Donnez-moi quatre lignes d'un brave homme, et je le fais pendre. » Nous avons donné plus de quatre lignes et nous espérons bien, malgré cela, que nous ne serons pas pendus.

Les deux Camps.

C'est une affaire décidée, l'Assemblée nationale est

partagée en deux camps; toutes les petites nuances s'effacent, les partis se dessinent clairement, et nous ne voyons plus maintenant que deux grandes fractions dans l'Assemblée; la République jeune et déjà forte, et la monarchie, vieille, entêtée, qui tombera bientôt, épuisée de rester debout, car il ne faut pas oublier que le trône, le fauteuil séculaire sur lequel seul elle s'appuyait a été réduit en cendres le 24 février.

Les élections de l'Hérault viennent de nous fournir l'occasion de mesurer, de compter les forces respectives des deux camps. Il s'agissait de l'élection du citoyen Laissac, candidat républicain, nommé dans ce département en dépit des intrigues et des menées jésuitiques du parti royaliste, qui lui opposait pour concurrent l'abbé Genoude, rédacteur de la *Gazette de France*.

Le clergé avait cabalé en faveur de son candidat; les églises avaient été transformées en clubs, la chaire de vérité en tribune où chaque curé débitait ses mensonges, ses atroces calomnies contre le citoyen Laissac, le *communiste*, le *franco-maçon*, l'âme ressuscitée de Robespierre, Marrat, Danton et autres. On avait menacé de la damnation éternelle ceux qui voteraient pour ce suppôt de Satan; le confessionnal avait aussi fait son jeu en cette occasion, comme toujours.

Quant aux républicains qui travaillaient pour leur candidat, leur conduite a été franche, loyale, et ils ne sont pas sortis des limites du permis. Que leur reproche-t-on? Le citoyen Buchez aurait écrit à Laissac que son élection serait utile à la République; quelques maires, quelques instituteurs, un ami du candidat ont cherché à éclairer les électeurs et y ont réussi; voilà tout et la Chambre a annulé l'élection à une majorité de 13 voix. Il est vrai qu'il n'y avait que 725 membres présents et que les trois quarts des 175 absents sont des républicains sur lesquels on peut compter: beaucoup d'entre eux sont chargés par le gouvernement de missions importantes à l'étranger et à l'intérieur.

On voit par là que ce n'est pas sans raison que nous avons à plusieurs reprises demandé qu'aucune fonction ne soit confiée aux représentants. Car il est naturel que le Gouvernement, s'il a le droit de confier une mission quelconque à des membres de la Chambre, ne choisira

que des gens de son parti, des amis de la République; et si tous les hommes du parti hostile sont à leur poste, la liberté, pour laquelle, nous avons eu tant à lutter et à souffrir, pourrait un beau jour se trouver en péril, vu l'absence de ses défenseurs.

L'épreuve du 23 août, en nous montrant 369 hommes votant contre les ministres et fermant les portes de l'Assemblée à un républicain, vient corroborer encore l'opinion que nous avons toujours professée, et augmente notre désir de voir proclamer au plus tôt une loi large sur les incompatibilités.

Renvoi des élections départementales.

Les élections départementales, qui devaient avoir lieu le 27 de ce mois, sont renvoyées au 10 septembre, et ceci, grâce aux démarches de la réaction.

Les autorités ignorent-elles donc que, si la confection des listes est fautive, si ce travail est traité en longueur, si l'administration se trouve si souvent en défaut, c'est que les anciens employés principaux sont restés en fonctions? Par le mauvais vouloir, les tracasseries, l'inactivité de ces employés, pas une élection, depuis le 24 février, n'a pu se faire à jour indiqué. L'autorité, qui demande et seconde le retard, ne craint-elle pas d'attirer sur elle les justes défiances de la démocratie? Ne voit-elle pas que les réactionnaires ne cherchent qu'à la faire déconsidérer?

On dira ensuite : « La République est impossible; avec des habiles employés on ne peut pas même parvenir à bien faire! Il n'y a pas d'hommes capables parmi les républicains, et ensuite le vote universel nécessite un trop grand travail de détail. Donc, plus de République, plus de suffrage universel; à bas les utopies et vive Henri V ou quelque chose comme cela! »

Pour prouver que tel est le but de ces hommes qui conspirent maintenant au grand jour en faveur de la royauté, il nous suffira d'ajouter qu'on a demandé d'abord que le recensement se fit d'après l'ancien mode, puis sous la surveillance de conseillers municipaux; et voilà qu'aujourd'hui les mêmes hommes demandent qu'il soit fait par les propriétaires des maisons, parce que ceux-ci auront le mot pour le faire plus mal encore.

On pourra en omettant à dessein un grand nombre d'électeurs dire définitivement : la quantité des noms à

Feuilleton du Peuple Souverain.

LA FILLE DE CROMWELL.

PREMIÈRE PARTIE.

IV.

Après l'orgie.

(Suite.)

Hannah se trouvait heureuse. Elle ne réfléchissait même plus à l'étrange conduite de son mari.

Jusqu'à ce jour le comte avait employé quelques formes convenables pour expliquer ses fréquentes absences. Tantôt il prétextait un voyage, tantôt il alléguait la nécessité de sa présence continuelle au palais, afin de ne pas laisser usurper la place qu'il occupait dans la faveur du roi. Mais il ne prenait même plus la peine de sauver les apparences, et décidément il avait déserté le toit conjugal pour le pavillon Strafford, charmante retraite cachée sous les ombrages du parc de Whitehall.

C'était là qu'autrefois le malheureux Charles Ier venait pleurer en secret l'ami sacrifié dans un moment de terreur panique et d'impardonnable faiblesse.

On voyait encore, à quelque distance du pavillon, les restes d'un mausolée, construit en l'honneur de Strafford, et renversé depuis par le Protecteur, quand la hache qui avait abattu la tête du ministre eut fait tomber celle du roi.

Le fils de la royale victime n'avait pas jugé nécessaire de conserver à cette demeure sa destination primitive.

Pour Charles II, le pavillon de Strafford était ce que fut, un siècle après, le Parc-aux-Cerfs pour un roi de France aussi débauché

Voir les numéros des 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25 et 26 août.

que lui, Shrewsbury, digne complaisant des honteux plaisirs de Charles, y introduisait avec mystère les maîtresses de bas étage dont ils avaient fait la conquête au milieu de leurs excursions nocturnes.

Quelques seigneurs de la cour étaient initiés aux orgies royales. La table et le jeu reposaient des fatigues du plaisir le monarque et son noble entourage.

Butler eut plus d'une fois l'occasion de renouveler sur les convives l'expérience qu'il avait faite au bouge de Pudding-Lane.

Un matin, après une nuit tout entière passée au pavillon, Charles avait quitté le jeu pour aller respirer la fraîcheur sous les avenues silencieuses du parc. Il fut rejoint par le sommelier, qui l'aborda familièrement et s'écria :

— Sire, le comte de Shrewsbury perd trente mille livres sur parole!

— Oh! oh! fit le roi... ne suspectes-tu pas la loyauté de son adversaire?

— Bah! répondit John, que le comte se ruine, voilà l'essentiel.

— Tu es fou.

— Non certes. La chance incroyable de Shrewsbury se trouvait en désaccord avec mes projets. Je l'ai mis en présence de Titus Oates, un beau joueur, qui manie les des pipés avec une adresse merveilleuse.

— Je m'en étais douté! s'écria le roi. Titus Oates est un mécréant; il tient, m'a-t-on dit, des propos odieux contre les catholiques et contre la reine. Je suis enchanté de l'occasion qui se présente de faire couper les oreilles à ce colporteur. Du reste, il y avait autrefois un homme de ce nom dans le clergé catholique, un scélérat de premier ordre. Nous l'avions chassé de Londres, et s'il a eu l'avantage d'y revenir... par le ciel! je chargerai la potence de l'élever aux dignités ecclésiastiques, que Jaxon lui avait promises...

Charles se mit en devoir de regagner le pavillon.

— Assez, sire, dit froidement Butler; mais renoncez, dès aujourd'hui, à l'espérance d'obtenir la contesse.

— Hein? fit le roi, s'arrêtant aussitôt.

— Mon Dieu, je ne retiens pas Votre Majesté! Seulement, qu'elle daigne faire appel à ses souvenirs.

— Comment cela?

— Dans l'impuissance où vous étiez d'approcher lady Shrewsbury, ne m'avez-vous pas donné plein pouvoir d'intriguer, n'importe de quelle manière, pourvu que j'arrivasse à favoriser une rencontre?

— C'est vrai! J'allais peut-être déranger tes plans par quelque maladresse.

— Non, sire, vengez-vous de l'audacieux qui s'attaque à la réputation de la reine.

— Allons, ne te fâche pas, mon vieux Ganymède! Il y a là-dessous quelque tour de ta façon, je le devine.

— C'est fort heureux, dit Butler en ricanant.

— Conte-moi ce mystère.

— Pourquoi donc? il vaut mieux conper les oreilles à ce maudit Oates. La reine est compromise par les propos de sa langue envenimée.

— Au diable la reine et les bavardages de Titus! s'écria Charles.

— Mais ce mécréant triche son joueur! dit John avec une feinte colère. Les trente mille livres sont volées, impudemment volées! Je gage que l'hôtel de Cardignan se trouve, à l'heure où je vous parle, sur le tapis.... Comprenez-vous, sire? le damné comte joue les biens de sa femme... Morbleu! n'est-ce pas scandaleux?

— Bon! s'écria Charles en éclatant de rire, je commence à comprendre.

— Lady Shrewsbury ne consentira jamais à donner sa signature. Elle ne voudra pas quitter la demeure de ses ancêtres... pourtant le comte a perdu l'hôtel, si j'en crois les clameurs qui nous arrivent du pavillon.

— En effet, voilà ce pauvre Shrewsbury à la fenêtre... Le désespoir se peint dans toute sa contenance... Peste! ceci devient grave.

— Très-grave, répondit le sommelier; car, avant la fin du jour les deux époux vont être brouillés à mort. Pensez-vous qu'il soit impossible à Votre Majesté de tirer parti de cette capture?

inscrire est trop grande, il faut la réduire, et restreindre le nombre de votants.

Voici le piège qu'on vous tend, à vous nos magistrats; et vous y donnez tête baissée, au lieu de vous entourer d'hommes de bonne volonté, au lieu de vous montrer énergiques et de résister courageusement aux prétentions toujours de plus en plus exagérées des ennemis de la République, des amis de la monarchie.

Grand nombre de propriétaires sont à la campagne, ce seront les portiers dès lors qui seront chargés de faire le recensement à leur place. L'exercice des droits politiques d'un Français sera soumis à la discrétion d'un Savoyard. Celui qui est omis volontairement réclamera sans doute, si toutefois il sait lire et s'il s'aperçoit à temps que son nom ne figure pas sur les listes; alors il y aura mille formalités à remplir pour se faire réintégrer sur la liste électorale et dès lors les cinq sixièmes des citoyens renonceraient à l'exercice de ce droit, du moment qu'il est entouré de tant d'entraves. Ce que la réaction fait là ressemble fort au supplice de Tantale; nous voyons devant nous le suffrage, on nous déclare que nous pouvons l'exercer et l'on nous impose des conditions qui nous empêchent de le faire. Ce n'est pas la loi qui le veut ainsi, mais les lois sont toujours élastiques entre les mains des chauds partisans du bon plaisir.

Toujours la calomnie!

Nous ne pardonnons pas, même en politique, la calomnie. Elle excite en nous une indignation profonde. Aussi, saisissons-nous toujours avec empressement l'occasion de la combattre. Hier encore, cette occasion s'est offerte, et nous ne l'avons point laissée échapper. Mais nous avons à rectifier une légère erreur. Après le chiffre du crédit des fonds secrets, il fallait indiquer les crédits du ministère de l'intérieur pour dépenses particulières, et ce sont précisément ces dépenses dont nous avons présenté l'état. Il constate bien que les citoyens Lamartine et Ledru-Rollin n'ont reçu, chacun, que 16,500 fr. Est-ce là la confirmation des bruits indignes et lâchement colportés contre ces deux membres du gouvernement provisoire?

Quant au compte des dépenses secrètes, il a été fourni par le citoyen Ledru-Rollin, avec toutes les pièces à l'appui, à la commission spéciale de l'Assemblée nationale; et, avec l'assentiment unanime des membres de l'Assemblée, le citoyen Ledru-Rollin a dit hier à la tribune:

« Vous prétendez que sur les fonds secrets il y a eu des empiétements de crédit... Certainement il y a eu des empiétements de crédit; il est évident qu'à peine de laisser mourir de faim des familles indigentes, de laisser des services manquer, de laisser nue cette garde mobile, qui l'a été si longtemps, qui vous a si puissamment servis, il fallait prendre sur les fonds secrets. Pouvais-je prendre sur autre chose? Prenais-je des fonds secrets sur ma simple signature? On ne peut le faire, en semblable circonstance, qu'en vertu d'une autorisation du gouvernement.

« Mais combien j'ai tort de discuter; cette question a été tranchée par une commission de cette Assemblée qui était loin d'être composée de mes amis politiques. Voici comment elle parle des fonds secrets; cette citation vaudra mieux que toutes les phrases:

« Nous n'hésitons pas à le dire. La majeure partie des allocations de cet article se ressentent de l'état de désordre et de crise dans lequel le pays se trouvait à cette époque. On y remarque à chaque instant l'absence ou l'oubli des règles de comptabilité. La spécialité des dépenses n'y est aucunement respectée; mais nous devons le déclarer, parce que notre devoir nous y oblige et que notre loyauté nous en fait la loi, la totalité de la somme ordonnée a été justifiée par des mandats réguliers contenant l'indication des récépissés correspondants, revêtus de la signature de ceux auxquels les mandats avaient été délivrés. »

« Eh bien! je vous demande ce que devient votre argumentation? Qu'avez-vous voulu prétendre, voyons, en cherchant à soulever des souvenirs de rancune? Voyons le vrai: que pouvez-vous, vous, nous reprocher? D'avoir empiété d'un crédit sur l'autre; d'avoir, par nécessité, changé la destination; mais d'avoir détourné un denier, c'est impossible! car la commission a dit: « Nous devons à l'honneur de déclarer que, quant aux sommes, elles ont été bien et fidèlement employées. » (Moniteur.)

« cation des récépissés correspondants, revêtus de la signature de ceux auxquels les mandats avaient été délivrés. »

« Eh bien! je vous demande ce que devient votre argumentation? Qu'avez-vous voulu prétendre, voyons, en cherchant à soulever des souvenirs de rancune? Voyons le vrai: que pouvez-vous, vous, nous reprocher? D'avoir empiété d'un crédit sur l'autre; d'avoir, par nécessité, changé la destination; mais d'avoir détourné un denier, c'est impossible! car la commission a dit: « Nous devons à l'honneur de déclarer que, quant aux sommes, elles ont été bien et fidèlement employées. » (Moniteur.)

« Elles ont été bien et fidèlement employées. » (Moniteur.)

La calomnie se tiendra-t-elle enfin pour vaincue?

Qu'est-ce que le socialisme?

Dans la nouvelle *Lettre à M. Rothschild*, par M. Emile Barrault, on trouve le passage suivant:

« En dépit des myopes pour qui tous les faits ne sont que des accidents sans lien et sans portée, il saute aux yeux que le socialisme est à la révolution de 1848 ce que la République était à la révolution de 1830, c'est-à-dire le fait perturbateur quelquefois, mais éminemment progressif, mais inévitable comme un arrêt de la Providence.

« En 1832, lorsque déjà la pensée machiavélique du régime s'était assez accusée pour justifier l'indignation des citoyens ardents, le drapeau républicain fut arboré par une poignée de héros et abattu par la bourgeoisie; l'heure n'était pas arrivée. Sa victoire ne se serait pas affirmée sans violence au sein d'une population dont elle eût froissé les sentiments. Qu'était-ce alors que la République aux yeux de tous? L'équivalent d'une guillotine en permanence et d'une guerre interminable de propagande. L'entreprise était prématurée, ainsi en jugèrent les chefs du parti qui se tiurent à l'écart, et cependant la République, en dépit des fautes de ses partisans et de l'outrage fanfaronne de ses adversaires, avait pour elle l'avenir. Pourquoi? parce qu'en acquérant la conscience de ses droits, la nation ne pouvait tenir pour valable l'aliénation de sa souveraineté au profit d'une famille.

« En 1848, le drapeau socialiste a été arboré par une portion du peuple dont, plus que personne, j'ai déploré l'égarement, mais dont le généreux Dornès, l'une des victimes de la bataille, a réhabilité le caractère. Calomnier les insurgés pour condamner l'insurrection, est le luxe de la lâcheté ou de la sottise. Si ce drapeau, planté seize années auparavant, eût été le signal de procédés brusques et d'expédients extrêmes.

« On sait que la violence est toujours en raison de la résistance, et une grande partie de la population ne voit dans le socialisme qu'une image du chaos, si ce n'est pas. De même que naguère tout républicain passait pour un buveur de sang, tout socialiste, ou peu s'en faut, passe pour un pillard; n'imprime-t-on pas que le bague est le séminaire des néophytes de cette doctrine? En dépit de la multiplicité des injures et de la démente de la dernière prise d'armes, le triomphe du socialisme, comme il y a cinq mois le triomphe de la République, sera marqué par une admirable mansuétude; il a pour lui l'avenir. Pourquoi? Parce que la nation, en pleine possession de ses droits politiques, aspire désormais au développement de ses facultés physiques, intellectuelles, morales, et modifiera l'ordre social en vertu des saintes nécessités de ce développement.

« Cela est infaillible; sinon les droits politiques ne seraient que des outils inactifs, que des fictions républicaines non moins dérisoires que les fictions constitutionnelles; le

Il se dirigea vers le pavillon.

Tous les autres convives de la nuit avaient disparu. Shrewsbury, resté seul, se livrait au transport d'une rage aveugle.

A l'arrivée de Butler, il était en train de briser, d'un vigoureux coup de poing, la table sur laquelle venait de se consumer sa ruine.

« Oh! oh! mylord, respectons le mobilier de la couronne!

« Enfer! cria Shrewsbury en se jetant sur un siège, il ne me reste plus qu'à me passer mon épée au travers du corps.

« Le moyen me semble un peu violent, dit John. Nous en trouverons un autre moins désespéré.

« Tout ce que je possède est à toi si tu me retires de cet abîme, s'écria le joueur.

« Comme vous ne possédez plus rien, mylord, je serai forcé de vous rendre service gratuitement.

« Hélas! mon pauvre John, le mal est sans remède. J'ai perdu, sur un coup de cartes, un hôtel qui appartient à ma femme. Ai-je le droit de la dépouiller de ses biens?

« Ce droit, vous l'aurez avec sa signature.

« Et si elle me la refuse... faudra-t-il désavouer la dette, manquer à un engagement sacré, me couvrir de honte aux yeux de toute la cour?

« Hum! fit Butler, je conçois toute la gravité de la position. Vous n'êtes pas au mieux avec la comtesse. Depuis un mois surtout, vous l'avez singulièrement négligée, mylord. Les femmes ne plaignent pas en amour, et quand on veut obtenir d'elles une preuve de dévouement...

« Voyons, interrompit Shrewsbury, tu me conseilles de jouer la passion auprès de lady Hannah? Tu veux que j'affronte ses grands airs de reine outragée, que je rivalise avec elle de fades propos et de niaiseries sentimentales?... Soit, je vais la trouver.

« Non pas. Gardez-vous de compromettre, par une maladresse, le succès de votre ruse. Vous fiez-vous à moi?

« Certainement, mon brave Butler, répondit le comte, dont la sombre humeur était entièrement dissipée; tu réunis la prudence du serpent à la finesse du singe.

« C'est vrai, dit John. Ecrivez donc à votre femme de venir vous trouver sur le soir dans ce pavillon. Vous avez été dangereusement malade. Afin de ne pas l'inquiéter, vous lui avez fait mys-

fabuleux et le ridicule durent peu. Ainsi, ce qu'était la République en 1830, le socialisme l'est en 1848; c'est le germe imprévisible destiné à s'enraciner et à s'épanouir en se transformant. Que la société châtie l'impudence désordonnée du progrès; l'impudence est un attentat, le progrès n'est pas un crime, et les questions sociales ne sont pas plus mortes sur les barricades du 23 juin que la question républicaine ne fut exterminée à St-Méry.

COMITÉ DE L'INTÉRIEUR.

Le comité de l'intérieur a entendu avant-hier le général Cavagnon, relativement à la convocation des collèges électoraux. Le général a donné au comité les explications les plus précises. Il a déclaré, après une discussion tout-à-fait intime, à laquelle ont pris part les citoyens Denjoy, Frichon, Ferdinand de Lasteyrie, Bavoux, Babaud-Laribière, que le gouvernement publierait dès demain dans le *Moniteur*, la convention des collèges vacants. Sur la réclamation du citoyen Bavoux, en faveur des droits de la chambre, le général a reconnu que l'arrêté contiendrait la mention qu'il a été rendu sur l'initiative prise par l'Assemblée nationale.

BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les bureaux se sont occupés du projet de décret relatif à un crédit de 600,000 fr. pour l'exposition des produits de l'industrie française en 1849. Plusieurs membres ont demandé que le gouvernement s'occupât de désigner un local définitif, afin qu'on ne fit pas des frais inutiles pour chaque exposition, et ont émis le vœu que le Louvre fût achevé et que le palais des Tuileries fût destiné à cette solennité.

La commission se compose des citoyens Beslay, de Tracy, Babaud-Laribière, Richard (du Cantal), Aubergier, Fourneyron, Delaporte, Pascal-Duprat, Altaroche, Mathieu (de la Drôme), Ferdinand de Lasteyrie, Renouvier, Lefort-Goussolin, Astaix, Sallandronze de Lamornaix.

Un autre projet de décret, tendant à accorder 600,000 fr. destinés à faire des avances à l'ébénisterie et à la fabrication des bronzes, a donné lieu à quelques observations. Quelques membres ont demandé qu'une partie de ce crédit fut destinée aux associations d'ouvriers dans l'ébénisterie et dans la bronzerie.

La commission se compose des citoyens Gastoné, Duclerc, Corbon, Frichon, Ducos, Laussedat, Stoum, Grandin, Bac, Dégoussé, Garnon, Waldeck-Rousseau, Bamille-Béranger, Emmerly et Mortimer-Ternaux.

Convocations électorales.

Par un arrêté du Pouvoir exécutif du 23 août 1848, sont convoqués pour le 17 septembre prochain les assemblées électorales de la Charente-Inférieure, de la Corse, du Finistère, de la Gironde, de la Haute-Loire, de la Mayenne, de la Moselle, du Nord, de l'Orne, du Rhône, de la Vaucluse, de l'Yonne et de la Seine, afin de procéder au remplacement des représentants décédés, démissionnaires, de ceux qui ont opté pour un autre département ou de ceux dont l'élection a été annulée.

Les représentants à remplacer sont: Louis Bonaparte, démissionnaire, élu par les quatre départements de la Charente-Inférieure, de la Corse, de la Seine et de l'Yonne; le citoyen Thiers élu par cinq départements, la Seine-Inférieure, la Seine, la Gironde, la Mayenne et l'Orne,

lère de cette maladie... et maintenant, pour renaitre à l'existence, vous avez besoin d'un sourire de ses lèvres vermeilles, d'un regard de ses beaux yeux. J'ai là des tablettes... Allons, mylord, un billet bien tendre! Je réponds du reste.

« Ma foi, je me risque! dit Shrewsbury prenant les tablettes et riant aux larmes. L'idée me semble d'autant plus originale, que je n'ai jamais habité une femme à des démonstrations de cette nature.

« Voici le poulet, continua-t-il, après avoir écrit quelques lignes. Charge-toi de l'envoyer à sa destination... Ah! ça, mais j'y songe; si la comtesse se montrait insensible à mes beaux discours, sais-tu que je serais parfaitement ridicule?

« Essayez de l'effrayer un peu, faites succéder la menace à la prière.

« Oui... ce mayen, je crois, me réussira mieux que l'autre.

« Car enfin, vous ne ignorez pas, mylord: « Dette de jeu, dette d'honneur! » Si la comtesse vous refusait sa signature, il ne vous resterait plus qu'une ressource trop... extrême pour être employée sans répugnance.

« Laquelle? demanda Shrewsbury.

« Nous causerons de cela plus tard. Vous avez toute la journée devant vous. Réfléchissez, mettez-vous à la recherche de phrases éloquentes, et n'oubliez pas surtout votre rôle de malade. Le manque de sommeil et les émotions de jeu vous donnent un air de moribond, merveilleusement approprié à la circonstance... A ce soir, mylo d.

Le sommelier quitta le pavillon et s'enfonça de nouveau sous les arbres du parc.

Il pénétra dans un taillis de jeunes chênes dont les rameaux s'écartaient difficilement pour lui livrer passage. Quelques bruyères, semées de distance en distance, l'aidèrent à diriger sa marche au milieu de ce labyrinthe de feuillage. Enfin, il atteignit une espèce de clairière que les arbres avoisinants cachaient à tous les regards.

Un homme était là, couché sur la mousse et ronflant en plein soleil.

« Debout. Casse-Tête! lui cria John.

Le propriétaire de ce nom gracieux se réveilla; puis, d'un bond, se trouva sur pied.

Eugène DE MIRACOURT.

(La suite à un prochain numéro.)

« Tu es un homme admirable! s'écria le roi, qui pressa vivement la main de Butler.

« Attendez, sire... vous ignorez toute l'étendue du service que je viens de vous rendre. Bientôt la charmante comtesse, appelée par son époux, embellira ses lieux de sa présence. Lorsqu'elle sortira du pavillon, pâle, désespérée, furieuse des indignes traitements du comte, le hasard vous placera sur son passage. Alors il s'agira de peindre à la jeune femme toute la violence de votre amour. Elle sera moins surprise de vous voir pénétrer cette nuit à l'hôtel de Cardigan.

« Qu'oses-tu dire?

« J'annonce à Votre Majesté que le comte de Shrewsbury lui-même l'autorisera...

« Va-t-en au diable! s'écria Charles: tu finis par être insipide avec tes plaisanteries hors de saison.

« Je ne me permettrai jamais, répondit John en s'inclinant, de plaisanter avec le roi, lorsqu'il s'agit d'une affaire sérieuse. Que Votre Majesté daigne rentrer à Whitehall et me laisser le champ libre... Je puis tenir toutes mes promesses.

« Nous y comptons, alors, dit Charles, qui jeta sur Butler un coup d'œil pénétrant.

Le sommelier soutint se regard avec assurance, et le monarque s'éloigna dans la persuasion qu'il avait rencontré l'homme le plus habile de son royaume.

« Va, double insensé! murmura John, en suivant des yeux le roi sous les berceaux du parc. Tu ne songes qu'à satisfaire tes vicioux penchants, et tu ne vois pas les embûches tendues sur ta route semée de fleurs. Sois maudit, fils de Béthel! tu as versé le sang de nos frères, tu as éclairci nos rangs par l'assassinat! Il ne nous reste d'autres armes que la ruse et la dissimulation. Mais ces ressources du faible, Dieu les fera triompher entre nos mains. Le jour de la vengeance approche... Malheur à toi!

« Bien arlé, John Butler! dit un homme débuisquant d'un fourré voisin. Tes plans marchent droit à la réussite, et j'aurai sans doute encore d'autres occasions de te servir.

Ce personnage s'éclipsa tout aussitôt, sans attendre la réponse de John.

« Titus Oates! murmura celui-ci. Le misérable aurait-il vraiment soupçonné mes projets? Ce qu'il vient de me dire lui sera fatal.

et qui a opté pour la Seine-Inférieure; les citoyens Négrier, Duvivier, Charbonnel et Dornès, élus par le Nord, la Seine, la Haute-Loire et la Moselle, et qui ont trouvé la mort dans les journées de juin; le citoyen Lortet, représentant du Rhône et démissionnaire; enfin les citoyens Quatrebarbes et Gent, élus par le Finistère et Vaucluse, et dont les élections ont été annulées.

L'annulation de l'élection du citoyen Laissac, dans l'Hérault, prononcée dans la séance d'hier, donnera lieu à une nouvelle convocation des électeurs de ce département.

Nouvelles d'Italie.

PARME, 16 août. — Les troupes autrichiennes ont fait leur entrée ce matin à 6 heures 1/2; elles ont pris possession de la porte Ste-Croix et de celle St-Michel; les autres portes sont restées confiées à la garde nationale.

MODÈNE, le 15 août. — Notre duc affecte une grande popularité. Il porte l'uniforme de général de la garde nationale, conserve le drapeau tricolore et jusqu'ici n'a entravé en rien la liberté de la presse. (La Patria.)

MESSINE, 14 août. — Tout va pour le mieux sur nos côtes. L'esprit des populations n'a pas changé; le peuple est toujours disposé à tout entreprendre et tout souffrir pour conserver son indépendance. On parle de l'arrivée de la flotte du bombardateur; qu'elle vienne, cette flotte, elle sera bien reçue!

Il ne nous manque ni armes, ni argent, ni soldats; et une compagnie française vient de nous offrir encore de nous prêter quinze millions de francs à cinq pour cent. (Diario del Popolo.)

— Peschiera vient de capituler après avoir été bombardée pendant près de deux jours. Il ne restait plus pierre sur pierre, quand le commandant s'est décidé à parlementer.

ROME, 17 août. — Les nouvelles sont sans importance. Il y a toujours une vive agitation dans tous les esprits. Les enrôlements et les levées continuent. On accuse toujours le pape d'inertie; quelques-uns même prononcent le mot de trahison.

En vertu d'un traité intervenu entre le gouvernement pontifical et le général Welden, les troupes autrichiennes vont évacuer les légations.

VENISE, 15 août. — Le 10, à cinq heures du soir, les Autrichiens ouvraient un feu très-vif des quatre batteries établies sur le chemin de fer, à Mestre et à Compalto, contre le fort Malghera.

Ce fort a répondu comme il le devait. Au calme qui distingue le vrai soldat, ses défenseurs unissaient la vivacité qui assure le succès.

A six heures et demie, le feu des nôtres était vigoureux, celui de l'ennemi diminuait; à sept heures et demie il a dû se retirer.

Les pertes de l'ennemi sont 16 canonniers tués, parmi lesquels un officier, 22 blessés, 4 pièces de canon démontées, dont une hors de service; les barricades et les fortins totalement détruits. Une maison de Mestre a été incendiée par une bombe du fort.

Nous n'avons éprouvé aucun dommage; les boulets ennemis déviaient un peu et quelques bombes éclataient dans le fort. Nous n'avons pas eu un seul blessé.

Le départ de la flotte sarde est décidée. Le roi lui en a envoyé l'ordre. Les troupes piémontaises vont aussi partir. La flotte se rendra aux îles Ioniennes, où elle attendra les ordres qui lui seront donnés à l'expiration de l'armistice.

Nous avons à Venise 16,000 hommes, dont 2,000 Piémontais, 5,000 Pontificaux et 2,000 Napolitains. (Indipendente Italiano.)

NAPLES, 17 août. — Hier devait avoir lieu une manifestation contre-révolutionnaire. Les paysans devaient arriver en foule pour y prendre part. Les mesures énergiques du gouvernement ont déjoué ce complot.

GÈNES, le 22 août. — Le bruit s'était répandu ici qu'un exprès envoyé par le roi venait apporter l'ordre de suspendre la démolition des forts. Le peuple en furie se rendit en foule au Castelletto, se mit à l'œuvre et travailla à la démolition toute la nuit, à la lueur des torches qui furent placées sur les bastions. Le fort St-Georges ne sera bientôt plus qu'un monceau de ruines.

On parlait aussi de l'envoi de quelques régiments piémontais, pour tenir garnison ici. Le peuple et la garde nationale ont protesté et une députation a été aussitôt envoyée au roi, qui est toujours à Alexandrie.

Environ mille prisonniers autrichiens sont passés ici à midi, venant des frontières à la province de Nièl, et dirigés sur Parme. (Correspondance particulière.)

LIVOURNE, 21 août. — Hier matin le bruit courait que l'ex-duc de Parme arrivait ici, sur le vapeur de guerre anglais, l'Hécate; l'autorité s'oppose à son débarquement, ne voulant à aucun prix avoir l'honneur d'une telle visite. Que penser de la médiation anglo-française, si les Anglais nous ramènent les altesses détronées? O pauvre Italie! (Corriere Livornese.)

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 24 août 1848.

Le citoyen ministre des finances a présenté, ainsi qu'il en avait fait la promesse, son projet d'impôt sur les revenus mobiliers, auxquels il demande 60 millions seulement pour 1849. Tout en faisant pressentir que c'est seu-

lement une expérience que l'on veut faire et que l'impôt sera probablement plus élevé pour les années suivantes. Le ministre évalue la matière imposable à un capital de 3 milliards que produiraient les 60 millions demandés, à raison d'un impôt de 2 p. 0/10 seulement.

Dans le chiffre de 3 milliards, les profits du commerce et de l'industrie ne sont portés que pour un million. Certes, la somme est fort modérée; mais quelque minime qu'elle soit, il est à craindre qu'elle ne soit encore trop forte pour le moment actuel. Car les bases de la répartition de l'impôt sur les commerçants devront être prises sur les bénéfices qu'ils auront réalisés pendant 1848. Or, nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de commerçants en France qui aient eu des profits quelconques pendant cette année.

Au reste, le citoyen ministre a seulement fait connaître dans son décret la somme qu'il veut prélever sans indiquer aucun moyen d'exécution; c'est hier matin seulement qu'il a reçu de Londres une série de notes relatives à la méthode adoptée en Angleterre pour la perception de l'Income-tax. C'est avec ces notes que le ministre compte établir les arrêtés destinés à régler la perception.

— On assure que les instructions de M. Tommasco, envoyé à Paris par la République de Venise, lui enjoignent purement et simplement de demander à la République française d'empêcher le blocus de Venise, la ville étant hors de la portée de canon, et peuvent, si l'entrée de la mer reste libre, se défendre avec avantage contre les Autrichiens.

— On dit que le gouvernement a reçu de notre représentant en Angleterre, la nouvelle positive que le duc et la duchesse de Bordeaux étaient attendus à Londres. Un grand nombre de familles françaises appartenant à l'opinion légitimiste se trouvaient également dans la capitale de l'Angleterre.

— La réunion des rédacteurs de journaux, annoncée pour aujourd'hui, a eu lieu à midi chez Lemardelay. 27 journaux s'y trouvaient représentés. Les deux premières propositions ont été déclarées inadmissibles. La première portant que les journaux s'abstiendraient de paraître attendu que les journaux ne s'étaient pas présentés à la réunion. La deuxième portant qu'ils s'abstiendraient de faire des commentaires politiques, attendu que les journaux devaient à leurs abonnés non-seulement la relation matérielle des faits, mais encore la partie intellectuelle pour laquelle ils ont pris leurs abonnements. Une commission de cinq membres, représentant les journaux présents à la séance, a été nommée pour rédiger la protestation qui sera publiée par ceux qui ont pris part à la réunion.

— Le *Lampion* a essayé de reparaitre sous le titre de *Bouche de Fer*. Au moment où les numéros allaient être mis en circulation, l'autorité a fait saisir les presses du journal.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 23 août 1848.

Adoption du projet de décret portant demande d'un crédit pour la garde mobile cheval.

Le ministre de l'intérieur donne communication d'un projet de décret relatif au rétablissement du droit d'octroi sur la viande de boucherie, à Paris. Renvoi du projet aux bureaux.

Le ministre de la marine dépose un projet de loi ayant pour but d'indemniser les colons qui, par suite des mesures du gouvernement, ont souffert dans leurs propriétés. Renvoi aux bureaux.

La proposition du citoyen Louis Blanc, tendant à interdire aux journaux la publication des pièces relatives à des accusations, surtout en matière politique, est mise en délibération. Le citoyen Louis Blanc demande qu'elle soit déclarée d'urgence. Adopté.

L'Assemblée déclare également d'urgence le projet de décret relatif à l'élevation de la prime sur la pêche de la morue. Le projet concernant les prêts sur dépôts de marchandises est adopté.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 24 août 1848.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamations.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi relative à la pêche à la morue.

Le citoyen Baze, qui avait présenté une proposition tendant à faire convoquer les collèges électoraux en retard, déclare la retirer sur l'assurance qui lui a été donnée par le chef du pouvoir exécutif que ces collèges seraient prochainement convoqués.

Un membre réclame contre une erreur du *Moniteur*, qui a donné la liste des votants en faveur de l'admission du citoyen Laissac pour ceux qui ont voté contre.

Voix: Ils le sont, vous n'avez donc pas lu le *Moniteur*. Le citoyen Antony Thouret et le citoyen Charamaule demandent que la prime sur la pêche de la morue soit augmentée pour les produits destinés aux ports de l'Italie.

L'amendement du citoyen Charamaule qui propose d'élever la prime de 12 à 16 francs pour les ports d'Italie, n'est pas adopté.

Le citoyen Glais Bizoïn propose 14 francs. Ce chiffre n'est pas adopté non plus.

Le citoyen André (de l'Hérault) propose de réduire de 4 francs à 3 la prime proposée par le projet de décret. (Non appuyé.)

L'ensemble du décret est adopté.

Le citoyen Lignier lit le rapport du comité des finances, chargé d'examiner le projet d'emprunt de 25 millions de la ville de Paris. Les divers articles en sont successivement adoptés sans discussion.

« Art. 1^{er}. L'emprunt de 25 millions que la ville de Paris est autorisée à contracter par la loi du 1^{er} août 1847, pourra être ef-

fectue en totalité ou par lots, au moyen d'obligations à émettre suivant le mode qui paraîtra le plus avantageux, et que les circonstances permettront d'employer.

« Art. 2. Ces obligations, de mille francs chacune, porteront intérêt à 5 pour 100, payable par semestre; il pourra, en outre, être accordé une prime de 1 pour 100 par an, en addition au capital.

« Art. 3. Le remboursement des dites obligations, avec la prime qui pourra y être attachée, aura lieu par semestre, et par la voie du sort, en six années, de 1853 à 1858 inclusivement.

« Art. 4. Les sommes à provenir de l'emprunt pourront être appliquées au paiement des dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires de la ville de Paris.

« Art. 5. Le traité passé entre la ville de Paris et la Banque de France, le 24 juillet 1845, pour un prêt provisoire de dix millions, est approuvé dans toutes ses parties.

« Art. 6. Toutes dérogations, soit aux statuts de la Banque de France, soit aux dispositions de la législation existante, qui résulteraient des clauses et conditions dudit traité, sont également approuvées.

« Art. 7. Ce traité et tous les actes auxquels donnera lieu son exécution, seront enregistrés au droit fixé de 1 fr., sauf les actes d'aliénation des terrains hypothéqués par le traité, en cas de vente de ces terrains à des tiers.

Le citoyen Germain Sarrut. Des poursuites sont dirigées en ce moment contre divers chefs d'ateliers transportés. J'ai l'honneur de déposer un décret destiné à régulariser leur position, et j'en demande l'urgence.

Le citoyen président. La proposition sera imprimée et distribuée.

Le citoyen président. Une nouvelle demande à fin de poursuites contre un membre de l'Assemblée m'a été remise ce matin; elle sera envoyée aux bureaux qui seront chargés de faire un rapport.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à la taxe des lettres.

Le citoyen Deslongrais prétend que la taxe actuelle n'est pas un obstacle à la correspondance, puisqu'en 1844 à 1846, le produit de la poste a augmenté de 111 à 140 millions. (Murmures.) L'orateur poursuit ses considérations au milieu de l'inattention et de l'impatience de l'Assemblée.

Après une discussion assez confuse, le président donne lecture de l'art. 1^{er}.

A dater du 1^{er} janvier 1849, toute lettre du poids de 7 grammes et demi et au-dessous, circulant à l'intérieur de bureau à bureau, sera taxée à 20 centimes.

Les lettres de et pour la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe.

Le citoyen F. Bastiat propose de réduire la taxe à 5 centimes comme les journaux. (Non! non.)

La séance continue.

Chronique locale.

Un citoyen républicain de la commune de Francheville, faisant partie de la garde nationale, ne se trouvant pas de fusil, et sachant que son capitaine, le citoyen Bouchard en avait plusieurs qui lui restaient depuis 1830, et qui ne lui appartenaient pas, s'adressa à ce dernier pour en obtenir un. Il comptait d'autant mieux qu'on lui remettrait cette arme, que le capitaine avait dit que ceux qui n'en avaient pas pouvaient se présenter chez lui. Mais notre individu ne tarda pas à se rétracter, et pour reprendre les fusils qu'il avait déjà donnés, il usa de la ruse suivante: Il envoya son domestique au citoyen Seyvelinges pour réclamer son fusil; celui-ci refuse, en alléguant qu'il est à lui aussi bien et mieux qu'à Bouchard. Le dimanche suivant, le jardinier du capitaine demande à emprunter le fusil pour une heure, afin de faire l'exercice. L'heure dure depuis plus de trois mois; le fusil ne revient plus. Dans la commune de Francheville, on arme les caristes et l'on désarme les bons républicains. Voilà l'une des mille et une gentilleses du fameux capitaine Bouchard.

On nous dit aussi que le curé de cette commune oublie ses vêpres, pour se tenir aux élections. Les choses de la terre passeront-elles toujours avant celles du ciel, ou ne pourrait-on pas concilier l'une et l'autre?

— Les élections pour le renouvellement des membres de la chambre de commerce de Lyon auront lieu le 17 septembre prochain, à sept heures du matin.

Celles pour le renouvellement des membres de la chambre consultative de Tarare, auront lieu à la même époque.

— Les premier et deuxième conseils de guerre de la sixième division militaire, dont le chef-lieu est à Lyon, ont prononcé vingt-huit condamnations pendant le cours du mois de juillet; la plus forte peine a été dix ans de fer et à la dégradation, pour désobéissance combinée.

— Le nommé Bertrand (Etienne), âgé de 42 ans, a été frappé de la foudre à Quemignerot (Saône-et-Loire), au moment où il fauchait. La mort a été instantanée.

— Anne Bernard, servante chez le citoyen Demorey, à Quemigny, canton de Gevrey (Saône-et-Loire), vient d'être arrêtée sous l'inculpation d'infanticide.

— Les élections pour le conseil général du département ont été renvoyées au 10 septembre prochain.

— Certaines personnes répandent le bruit que les citoyens: Rostaing, chef d'atelier rue de la Paix, 4; Richard, ouvrier serrurier, rue de la Paix, 4 (Guillotière) et Magnier, propriétaire, rue Ney (Brotteaux) sont agents de la police secrète.

Ces trois citoyens nous prient de déclarer en leur nom

qu'ils protestent hautement contre de pareilles calomnies et déclarent n'avoir jamais fait partie de la police.

Ils prient leurs amis de vouloir bien démentir ces bruits absurdes et mensongers.

— Les membres de l'Association Fraternelle de l'Industrie française ont l'honneur d'informer le public, qu'une réunion générale aura lieu dimanche prochain, 27 courant, à la Rotonde, à onze heures précises.

— Le 24 de ce mois, un prêtre se rendant au bateau à vapeur de la Saône (départ d'une heure), avec plusieurs dames, apostrophait, de distance en distance, des citoyens qui nous ont paru être des travailleurs. Abordant un de ces travailleurs, nous lui demandons qu'elles étaient les paroles prononcées par le soi-disant apôtre de Dieu. Il nous répondit que ce prêtre disait à haute voix : « Celui qui me regarde fixement pourrait bien se faire écraser. » L'allure de cet homme d'église l'eût fait prendre pour un gladiateur, un fort de la halle; et s'il n'eût été revêtu du costume ecclésiastique, nul doute qu'il n'eût passé pour un provocateur gagé du parti ultramontain.

— Ce matin, à trois heures, une diligence appartenant à l'administration nationale faillit être précipitée du haut du quai Sainte-Marie-des-Chaines, sur le bord de la Saône. Cet accident, fort heureusement, n'a causé que la perte d'un cheval qui, s'étant effrayé, s'est séparé de l'attelage, après avoir brisé ses liens, pour aller tomber dans la rivière où il est mort.

— Hier, à trois heures du soir, près de la caserne de Perrache, un militaire du 68^e de ligne tomba accidentellement dans le Rhône et s'y noya.

— Nous avons été induits en erreur, en annonçant l'annulation des élections de la Guillotière. Il paraît qu'il n'en est rien. Cependant on tarde bien à installer le nouveau conseil municipal. Nous en dirons autant de Lyon.

Départements.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Nantes, le 22 août 1848. — Un événement bien déplorable est arrivé dans la journée de samedi, à l'endroit où s'exécutent les travaux de la gare du chemin de fer. Deux jeunes gens entrèrent pour se rafraîchir dans une petite case servant de cantine aux ouvriers de la gare; lorsqu'ils voulurent se retirer, la maîtresse de l'auberge ne se trouva point d'accord avec eux sur le chiffre de la consommation qu'ils venaient de faire. Il s'ensuivit des propos injurieux, après lesquels cette femme fit observer que si son fils se trouvait présent, cela ne se passerait pas ainsi. Sur ces entrefaites, le fils arriva et eut à son tour sa part d'injures; on en vint aux voies de faits, et le fils de l'auberge, jeune homme sortant d'un des régiments de chasseurs d'Afrique, reçut un coup de pied qui atteignit la première côte et rompit le fiel. La mort a été instantanée.

— On écrit de Dénéé (Maine-et-Loire) que les élections municipales ont laissé sur le carreau le maire, nommé après février, le citoyen Fourré, colonel de la garde nationale de Nantes, et six autres membres de la portion libérale, qui ont été remplacés par des blancs pur sang.

— On lisait samedi dans l'*Alliance* :
Un de nos amis, arrivant de la Trappe de Meillerey, nous apprend que la commune de Meillerey a nommé à l'unanimité, membre du conseil municipal, le frère Gé-lase, vice-proviseur de l'Abbaye, et qu'il remplit les fonctions de secrétaire du conseil.

— Nous apprenons d'autre part que le citoyen Rolland, ancien curé de Guérande, a été nommé également membre du conseil de cette ville, et que comme premier inscrit au tableau il remplit provisoirement les fonctions de maire. (National de l'Ouest).

Allemagne.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Kici, 17 août. — Nous apprenons que les négociations concernant l'armistice, touchent à leur terme. Voici les points principaux : Retraite du gouvernement provisoire, qui sera remplacé par un autre gouvernement d'hommes choisis par le roi de Danemarck, sur une liste présentée à S. M. par le vice-roi-général de l'empire. Retraite des troupes allemandes, à l'exception de 4,000 Prussiens. L'armée de Schleswig-Holstein, forte de 16,000 hommes, y compris les nouveaux appelés, sur pied. Les Danois occuperont l'île d'Alsén, ils y auront 3,000 hommes. On désire en outre que l'Assemblée nationale s'ajourne jusqu'au 15 septembre. Il est probable que ce soir, l'assemblée nationale délibérera sur ce point dans une séance secrète.

VIENNE, 16 août. — L'empereur est toujours à Schönbrunn; il n'est pas encore revenu ici, mais les Viennois se rendent en foule à Schönbrunn où l'empereur est accessible à tout le monde. Le parti de la cour est écarté. On voit avec plaisir S. M. se promener seul et simplement vêtu, dans les jardins, avec une écharpe noire, rouge et or. La confiance commence à renaître, depuis le retour de S. M.

AUTRICHE. — VIENNE, 16 août. — Lord Ponsonby est arrivé ici et l'on pense que les négociations concernant les affaires d'Italie commenceront bientôt. Malheureusement, le ministre des affaires étrangères, baron de Wessen-

berg, n'est pas encore de retour, et il sera impossible de rien conclure de définitif sans lui.

Angleterre.

LONDRES, 21 août. — Samedi soir, le nouveau ministre de la République française, M. Gustave de Beaumont, a dîné chez lord John Russell, où se trouvait invitée une réunion d'élite.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« On connaît maintenant les infâmes projets qu'avaient conçus les chartistes, pour mercredi dernier, dans la soirée. Les hommes de la police qui se seraient opposés à la marche des clubs auraient été assassinés. Les becs de gaz devaient être abattus pour plonger la capitale dans les ténèbres, on devait entrer les rails sur les diverses lignes de chemin de fer, et mettre le feu aux stations et aux magasins, puis attaquer successivement les boutiques; les chefs devaient se trouver repartis sur certains points et lorsqu'ils auraient vu défilier leurs hommes, ils auraient commencé l'œuvre de la destruction. Le pillage était le but principal de ce mouvement diabolique. »

— Le *Daily-News* rapporte qu'à Haïti, les Américains, les Français et les Anglais s'étaient interposés pour arrêter le cours des massacres et des proscriptions. Les incendies se multipliaient à Fernambouc. Les députés harvatiens se sont réunis le 27 avril. La France et l'Angleterre avaient, dit-on, persuadé au roi de résister à toute impulsion étrangère; il avait en conséquence, signé un traité avec Hambourg et ces deux pays, mais non avec les Etats-Unis.

— On écrit au *Morning-Herald* de Haïti :

« Le peuple de la campagne a pillé la ville de Jérémie, et en ce moment la vie des personnes n'est plus en sûreté. La veille du départ du *Marie Ghilton* de Jérémie pour la Jamaïque, le général et le colonel du régiment en garnison dans la ville, auraient été arrêtés et devaient être fusillés. »

LONDRES, 22 août. — On dit que M. O'Gonnor était à bord du bateau à vapeur qui le cherchait à Kilmish le 3 courant. Il avait la toilette et tout l'extérieur d'une vieille dame, et il a eu l'honneur, sous ce déguisement, de s'appuyer sur le bras du magistrat de ville, lorsqu'il a quitté le bâtiment pour monter sur les quais.

— On écrit de Paris au *Globe* du 22 :

« Les complots qui se forment sont conçus par la République rouge, mais les émissaires de ce parti se sont efforcés de produire un soulèvement en faveur de Henri V, tout simplement pour distraire l'attention publique. Aussitôt que les légitimistes se seraient compromis, la République rouge s'avancerait guidée par le drapeau rouge; mais les précautions sont trop bien prises par le gouvernement pour qu'il y ait même commencement d'émeute. »

— Hier, une fatale rencontre a eu lieu entre le train de poste descendant de Londres à Edimbourg et un train particulier du chemin de fer de Lancastre à Preston, qui était arrêté à la station de Bay-Horse, à 14 milles nord de Preston, deux voitures du train particulier ont été fort endommagées, et plusieurs passagers grièvement blessés, un d'eux est même mort.

— Il s'accrédite à la Bourse, et dans l'Assemblée, que le chancelier de l'échiquier demandera ce soir, à la chambre des communes, un certain crédit destiné à remédier à la détresse qui paraît devoir suivre le manque de la récolte des pommes de terre en Irlande.

Nouvelles diverses.

CONSEIL DE GUERRE. — Le deuxième conseil de guerre tiendra audience jeudi 24 courant, sous la présidence du citoyen colonel Destaing, pour juger trois affaires relatives à l'insurrection de juin.

Ces affaires sont celles des nommés Leharenger, Travaillé, Gosselin et Cheminade.

L'affaire la plus importante sera celle du citoyen Gosselin, capitaine de la 12^e légion de la garde nationale, et du pharmacien Cheminade. Ces deux accusés seront jugés ensemble; l'un est signalé comme ayant commandé le feu, à la tête des insurgés, quand la garde nationale de la 11^e légion est arrivée pour détruire la barricade élevée à la place Cambrai, près du Collège de France.

Le pharmacien Cheminade est inculpé d'avoir établi une fabrique de poudre dans le laboratoire de la pharmacie qu'il tient dans ce quartier.

— Le citoyen Victor Testulat a formé un pourvoi en révision contre le jugement du conseil de guerre qui l'a frappé.

Même pourvoi a été formé par Pierre Jusseaud, fondateur en cuivre, sous-lieutenant dans la 5^e légion de la garde nationale.

Cette loi du 24 mai 1834, dont les conseils de guerre paraissent devoir faire une application fréquente, fut votée peu de jours après les événements de la rue Transnonain. Elle avait pour but de changer la législation du Code pénal de 1810 dans ses dispositions relatives aux détenteurs, fabricants, débitants et distributeurs d'armes et munitions de guerre, et elle étendit, dans les dix articles qui la composent, une gradation de peine depuis un mois de prison jusqu'à la peine capitale.

— L'ex-commandant Dupont vient de faire imprimer et distribuer un Mémoire intitulé : *Ce que j'ai fait dans les journées de juin 1848.* Le citoyen Dupont termine ainsi

son Mémoire : « Un mandat d'amener a été décerné contre moi, je n'en suis ni étonné ni effrayé. Je n'ai pas cru devoir m'offrir aux rigueurs de la détention préventive, il est compris que je n'ai pas entendu me soustraire à la justice. Au jour du jugement je ne ferai par défaut, je serai là. Je n'ai rien à craindre; je n'ai rien à faire excuser. » Ainsi les débats s'engageront contradictoirement contre les deux accusés.

Cette importante affaire, qui comprend également l'accusation dirigée contre le citoyen Pinel-Grandchamp, sera portée à l'audience du premier conseil de guerre dans le commencement de la semaine prochaine, et durera plusieurs jours. Me Chaix-d'Est-Ange est chargé de la défense du principal accusé.

— On écrit de Bergame, à la date du 14 août, que les troupes autrichiennes y sont entrées la veille, et que le général Durando, à la tête de 5,500 Italiens et soutenu par 18 pièces de canon, n'a pas opposé de résistance. Obéissant aux ordres du roi Charles-Albert, il a cédé et évacué la ville sans coup férir; il s'est retiré, dit-on, en Suisse.

— Le roi de Naples a reçu le 7 août, en audience particulière, le citoyen de Reyneval, accrédité près de lui, en la qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française.

— De nouveaux témoins ont été encore entendus dans l'affaire du docteur Pinel-Grandchamp, ex-maire du 12^e arrondissement, et du citoyen Dupont, professeur, ex-chef de bataillon de la 12^e légion. Parmi les témoins, nouvellement appelés, figurent plusieurs représentants du peuple, le citoyen Trélat, ancien ministre des travaux publics, le citoyen Edmond Adam, ancien adjoint au maire de Paris et actuellement secrétaire-général de la préfecture de la Seine; le citoyen Moreau, ancien maire du 8^e arrondissement, et un officier supérieur de la troupe de ligne, qui a été indiqué comme ayant parlementé avec le citoyen Pinel-Grandchamp, au moment où il était monté sur la barricade de la rue Soufflot.

CONJURATION DES JÉSUITES.

Publication authentique du plan secret de l'Ordre, par l'abbé LEONE. Beau volume in-8^o; prix, 5 fr., vient de paraître à la *Librairie sociétaire*, rue de Beaune, 2; et quai Voltaire, 25, à Paris.

Cet ouvrage paraît aussi :
En français, à Bruxelles, chez M. Geruzet, éditeur;
En anglais, à Londres, chez M. Chapman, éditeur;
En allemand, à Leipzig, chez M. Bloum, éditeur.
Le plan secret est précédé d'une préface où l'éditeur français, M. Victor Considérant, représentant du peuple, expose les motifs graves qui l'ont conduit à produire cette révélation. (Voir aux annonces.)

ANNONCES.

Un beau vol. in-8 de 550 pages. — Prix : 5 fr., par la poste, 6 fr.

CONJURATION DES JÉSUITES,

PUBLICATION AUTHENTIQUE DU
PLAN SECRET DE L'ORDRE,

Par l'abbé LEONE.

Précédé d'un avertissement, par Victor CONSIDÉRANT,
représentant du peuple.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompt et sans recluse des Maladies secrètes, Vice dans le sang, Dartres, Gales, boutons, etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal. Son usage, très-facile et peu coûteux, ne nécessite ni dérangement dans les occupations, ni régime trop sévère. Prix : 5 fr. le flacon, chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

On trouve, dans la même pharmacie, l'injection du docteur LUPPI, qui guérit en 3 ou 4 jours les Gonorrhées ou écoulements même les plus incurés.

Changement de Domicile.

Le dépôt général de la **POUDRE D'IRROÉ** du docteur Monier des Taillades, vient d'être transféré à Lyon, n. 44, au 1^{er}, quai de la Révolution (ci-devant quai Port-du-Temple, entre la rue Ecorchebœuf et la rue Savoie).

Ce médicament a été approuvé par diverses commissions de l'Académie de médecine de Paris, et sa vente a de tout temps été autorisée par le gouvernement.

Comme purgatif fébrifuge, vermifuge et dérivatif, son efficacité est consacrée par plus d'un siècle d'existence.

Un jugement et un arrêt de la cour d'appel de Paris, ont été prononcés le 20 novembre 1847, contre les contrefacteurs.

A VENDRE

Un Fonds de fabrique de vinaigre et liqueurs.
S'adresser rue Chalamont, 4, au 2^e.

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. — Imp. veuve ARNA, gr. r. Mercière, 44.